Qu'est-ce que la voie verte (Green OA) ?

La voie verte est le modèle de publication auquel on recourt lorsque qu'il n'y a pas d'accord de publication avec un journal hybride ou qu'un journal sous abonnement ne propose pas du tout de possibilité de publication Open Access. Publier en Open Access dans ce type de journaux implique que l'on paie pour la publication et pour l'accès au reste du journal. Cela s'appelle le double dipping et n'est pas toléré par l'institution.

Ce type de publication consiste, selon les critères de l'éditeur, à partager la dernière version de son manuscrit (révisé par les pairs, juste avant mise en forme par le journal) dans une archive ouverte telle que votre dépôt institutionnel IRIS ou un dépôt disciplinaire. On appelle aussi cela l'auto-archivage.

La dernière version d'un article accepté se nomme soit Author Accepted Manuscript (AAM), soit le post-print.

Le site Open Policy Finder répertorie pour un grand nombre de journaux les conditions émises par les journaux pour le partage de ce manuscrit.

Dans la mesure où la version finale de votre article sera publiée en voie fermée sur le site de l'éditeur, on ne peut pas considérer la publication par la voie verte comme de l'Open Access. Le contenu de votre article sera certes accessible via les dépôts, mais les droits d'auteurs restent généralement à l'éditeur du journal via un copyright classique. Ce genre de publication n'adhère donc pas aux politiques open access en vigueur (rétention des droits des auteurs, licence CC-BY).

Révision #3
Créé 2024-03-05 00:23:26 UTC par Hamza Karmouche
Mis à jour 2026-05-29 15:41:58 UTC par Rocio Micaela Crespo Quesada